



# L'A.A.P.P.M.A «Les Lacs Bellegardais» organise son 2<sup>ème</sup> Enduro carpe sur le canal Philippe LAMOUR

**Du vendredi 27 septembre 2019 au dimanche 29 septembre 2019**

## **Programme :**

- Tirage au sort le vendredi à 7h30 au poste des commissaires (cf plan)
- Mise en place sur les postes après le tirage au sort.
- Début de la pêche à 10h00.
- Fin de la pêche le dimanche à 10h00.
- Remise des prix à 12h00 suivi d'un apéritif et d'un repas.

**Prix: 120€ par équipe;170€ par équipe sponsorisée\***  
**Fin des inscriptions le 01 septembre 2019.**

**Pour plus de renseignements  
Contacter:**

**Eric au 06 33 22 10 22**

**Ou**

**Tony au 06 17 30 39 75**

*Pour l'achat des lots, nous serons tenus d'encaisser les engagements à la date de fin d'inscription.*

*\* équipes souhaitant s'afficher avec un sponsor commerçant sur le poste.*



# Règlement

## Préambule

- Le présent règlement régit l'enduro "Lamour Bellegarde Enduro" du 27 au 29 septembre 2019..
- Le fait de s'inscrire pour cette compétition implique de la part de tous les compétiteurs l'obligation d'observer ce présent règlement dans son intégralité. Toute infraction, toute fraude ou tentative de fraude, entraînera l'exclusion définitive de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les compétiteurs doivent justifier d'une Carte de pêche 2019.
- En cas d'inscription d'une équipe dont un ou les deux compétiteurs seraient mineurs, il sera demandé lors de l'inscription de bien vouloir fournir une autorisation parentale aux organisateurs, accompagnée d'une copie du livret de famille.

## Généralité

- Les équipes sont composées de deux pêcheurs munis de 3 cannes chacun, **soit 6 cannes maximum par équipe.**
- **Toute embarcation et système d'amorçage automatique sont strictement interdits.**
- **Tous systèmes de sondage autre que celui à la canne est interdit.**
- **Seule la pêche en batterie est autorisée.**
- Un seul hameçon simple est autorisé par canne, la pêche dite au cheveu est obligatoire.
- Les appâts autorisés sont les graines et les bouillettes. **Toute esche vivante est strictement interdite.**
- Lors du tirage au sort il sera remis 2 fiches de pesée par équipe, 1 pour le commissaire et 1 pour le capitaine de l'équipe. Le commissaire et le capitaine devront parapher les 2 fiches pour valider chaque pesée des poissons.
- L'amorçage et le sondage du poste à la canne se feront entre la fin du tirage au sort et l'heure de début de pêche.
- Il est interdit de mettre une ligne pêchant à l'eau en dehors des heures désignées par les organisateurs.
- Les poissons seront déposés hors de l'eau dans un matériel de réception adapté.
- La pesée se fera au passage des commissaires, à la demande selon la taille ou la santé du poisson. La dernière se fera à la tombée de la nuit, les commissaires ne se déplaceront de nuit qu'exceptionnellement.
- Les équipiers doivent constater la bonne tare du peson et la lecture du poids sans toucher au peson ou à la barre de pesée.
- Les poissons doivent être conservés en sac de conservation en attente de pesée. Un seul poisson par sac, fixé à la berge et immergé dans une zone sécurisée. Tout lest du sac de conservation est interdit. **Chaque pêcheur doit avoir en sa possession au minimum 4 sacs de conservation, soit 8 sacs par équipe minimum.**
- Toutes les carpes capturées seront manipulées et relâchées avec beaucoup de précaution. **Seules les carpes relâchées vivantes après pesée seront comptabilisées par les commissaires.**
- La prise de photo doit se faire dans le respect du poisson, tous les clichés doivent être fait au-dessus du matériel de réception.



- Chaque équipe relâchera elle-même ses prises, immédiatement après la pesée pour permettre au commissaire de constater la bonne santé des poissons.
- En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la compétition. Le classement final se fera avec les poissons comptabilisés au moment de l'arrêt de la compétition.

### **Principales causes de disqualification**

- Pêcher en dehors du poste désigné par les organisateurs lors du tirage au sort, pêcher en dehors des heures désignées par les organisateurs.
- Pêcher avec plus de 6 cannes par équipe ou avec une technique autre.
- Des actes de mauvais traitement des poissons pêchés.
- Avoir un comportement visant à empêcher le bon déroulement et au respect des autres usagers de la rivière et des éventuels visiteurs.
- L'abandon de détritrus sur son poste.
- **État d'ivresse et consommation de stupéfiants.**

**Toute équipe éliminée avant la fin de l'épreuve ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des droits d'inscriptions.**

### **Respect de l'environnement et des autres usagers**

- Le respect de l'environnement est primordial, chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement.
- Un léger débroussaillage de son poste est toléré, néanmoins il est strictement interdit de couper des arbres ou arbustes.
- Les détritrus personnels ou retirés de l'eau doivent être conditionnés dans des sacs poubelles et emportés à la fin de l'enduro. Les emplacements doivent être propres lors du départ des participants.
- **Les feux au sol sont strictement interdits, les barbecues sont autorisés.**
- Une tenue correcte est demandée au participant tout au long de l'épreuve, soyez courtois avec les commissaires, les éventuels visiteurs et les autres usagers de la rivière.
- Au vu de la configuration du secteur, les déplacements intempestifs en véhicule sont à proscrire.
- Les véhicules doivent être stationnés sans gêner le passage, il en est de même pour l'emplacement du biwi.

**Soyez courtois entre vous et envers les autres usagers  
Il n'y a aucun problème que des solutions**



# Lamour Bellegarde enduro

## Fiche d'inscription

Lamour Bellegarde Enduro  
chez Eric MASSOL, 31 rue des Coteaux 30800 Saint Gilles

Sponsor   oui   non   Nom du sponsor :.....

Nom :.....      Prénom :.....  
Adresse :.....  
Code postal :.....      Ville :.....  
Tél port :.....  
E-mail :.....

Nom :.....      Prénom :.....  
Adresse :.....  
Code postal :.....      Ville :.....  
Tél fixe :.....      Tél port :.....  
E-mail :.....



# Lamour Bellegarde enduro

Nous, soussignés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_,  
déclarons accepter l'intégralité du règlement sportif régissant  
l'enduro carpe organisé par l'AAPPMA Les Lacs Bellegardais.

Notre équipe remplit toutes les conditions précisées sur le dit  
règlement.

Ci-joint le règlement, par chèque uniquement, de \_\_\_\_\_ €,  
correspondant à l'inscription de l'équipe, chèque à l'ordre de  
"AAPPMA Les Lacs Bellegardais"

Date et signature des équipiers.



# Lamour Bellegarde enduro

## Décharge de responsabilité

Nous, soussignés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_,  
déclarons assumer la pleine et entière responsabilité de tous les  
accidents et incidents qui pourraient survenir sur notre poste durant  
l'enduro carpe organisé par l'AAPPMA Les Lacs Bellegardais du 27 au  
29 septembre 2019.

Date et signature des équipiers.



# Décharge de responsabilité pour mineur

Je soussigné, \_\_\_\_\_, responsable légal de  
\_\_\_\_\_, déclare autoriser mon enfant  
à participer à la manifestation du **27 au 29 septembre 2019**, sous  
la responsabilité de son équipier.

*Date et signature du responsable légal*

*Date et signature de l'équipier*

*Date et signature du mineur*



# Lamour Bellegarde Enduro

## Droit à l'image

Nous, soussignés \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_,

Autorisons l'**AAPPMA Les Lacs Bellegardais** à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant les membres de l'équipe, réalisées du 27 au 29 septembre 2019 ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins publicitaires ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication pour une affiche ou un dépliant.
- Présentation au public de la manifestation.
- Diffusion sur le site web de l'AAPPMA ou de la Fédération de pêche du Gard
- Diffusion sur Facebook.

Date et signature des équipiers.

